



FORMATION

Renforcez votre expertise en gestion de litiges pour sécuriser vos projets de construction et minimiser les risques juridiques

Dans l'univers dynamique de la construction, l'augmentation des litiges constitue une préoccupation croissante. Face à cette tendance, les professionnels du secteur – architectes, urbanistes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et dirigeants d'entreprises – ont un besoin croissant de compétences en droit de la construction et en gestion des assurances.



COMPÉTENCES CLÉS

- Identifier les obligations légales et les régimes de responsabilité** : afin d'anticiper les risques potentiels en analysant les réglementations, la jurisprudence et les types de responsabilités.
- Analyser les risques liés aux projets de construction pour les prévenir et les gérer efficacement** : en utilisant des méthodes de diagnostic, d'enquête et de collecte d'informations.
- Appliquer les procédures d'expertise conseil** : pour répondre aux sinistres et aux litiges en respectant la déontologie de l'expert et les étapes clés des procédures amiables ou judiciaires.
- Rédiger des rapports d'expertise** : afin de clarifier les responsabilités et proposer des solutions en utilisant des modèles structurés et en respectant les normes de confidentialité.
- Gérer les relations avec les assureurs** : pour assurer une protection optimale des intervenants et des ouvrages en respectant les obligations légales et les conventions de règlement.

PROGRAMME

1^{ère} séquence :

Fondamentaux du droit de la construction :

- Exploration des responsabilités civiles et délictuelles.
- Vue d'ensemble des régimes de responsabilité historiques et actuels.
- Introduction aux obligations légales des architectes et ingénieurs.

2^{ème} séquence :

Détails des responsabilités et obligations :

- Distinction entre responsabilité contractuelle et extracontractuelle.
- Focus sur l'obligation de moyens, de résultats, et le devoir de conseil.
- Implications de la responsabilité pénale dans le secteur de la construction.

3^{ème} séquence :

Assurances et gestion des risques

- Responsabilité décennale sous la loi Spinetta.
- Garanties annexes et leur impact sur les projets de construction.
- Processus et conséquences juridiques de la réception des travaux.

4^{ème} séquence :

Cas d'études et résolution de litiges

- Analyse de cas réels pour illustrer la mise en jeu des responsabilités.
- Techniques de médiation et résolution amiable des conflits.
- Introduction aux procédures judiciaires et à la préparation des dossiers.

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...

PUBLICS

- Architecte
- Collaborateur
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable

21h

THÉORIE ●●●●○

PRATIQUE ●○○○○